

Réaction du maire à l'expression de l'association municipale CEPAL au sujet du projet de la gare supplémentaire de la ligne 18

N'en déplaise au maire et à sa majorité en place depuis 10 ans, nous continuerons à jouer notre rôle de contre-pouvoir afin de permettre aux Palaisiennes et aux Palaisiens d'être informés des évolutions projetées par l'actuelle municipalité.

Force est de constater, une nouvelle fois, qu'aucune réponse n'est apportée par le maire dans sa réaction sur les réseaux sociaux suite à notre expression distribuée récemment aux Palaisiennes et aux Palaisiens. Cette expression fait suite à de multiples interventions en conseil municipal restées lettres mortes.

Mieux, là où l'on aurait pu s'attendre à obtenir des éléments de réponse à notre interpellation, nous avons droit en grande partie à une tentative de diversion avec l'évocation d'anciennes équipes municipales mêlant amalgames, approximations et raccourcis.

En résumé sur le sujet qui nous préoccupe :

- le maire ne dément pas l'emplacement envisagé par les autorités jusqu'à présent pour le projet de cette gare supplémentaire et donc en dehors du quartier Claudel (seule une photo des ouvrages de service dit "Camille Claudel" de la ligne 18 ayant pour fonction de permettre la transition entre le tunnel et le viaduc accompagne son propos).

- le maire ne revient pas non plus sur la demande qu'il a formulée avec sa majorité lors du dernier conseil municipal pour obtenir le déclassement de plusieurs hectares de terres agricoles et d'espaces boisés dans le secteur des Marnières à l'occasion de la révision du Schéma Directeur de la région Île-de-France.

- le maire confirme qu'il y aurait bien une urbanisation des terres agricoles si la gare de la ligne 18 devait se faire :

"(...) en 2018 nous avons fait adopter un PLU qui protège enfin le plateau et qui empêche toute urbanisation des terres agricoles en question (dont la phase 2 de Camille Claudel) tant que l'État ne s'engagera pas fermement sur la réalisation de la gare de la ligne 18 à Camille Claudel."

- le maire confirme aussi qu'il prévoit un projet d'urbanisation ("*très modérée*") mais dont aucune Palaisienne ou Palaisien n'a connaissance à ce jour (superficie, nombre de logements). Et en la matière, l'important serait plutôt de connaître les exigences de la Société du Grand Paris qui conditionne l'obtention d'une nouvelle gare à une densité de logements. Raison pour laquelle nous avons rappelé le type d'urbanisation en cours sur le plateau dans le cadre du projet de cluster décidé par l'État. Une urbanisation dans laquelle s'intègrent les gares de la ligne 18 avec de nouvelles règles d'urbanisme qui permettent désormais des constructions jusqu'à 15 étages sur le Plateau.

Nous sommes trop souvent les témoins de l'exercice d'un pouvoir très personnel.

Il est temps que le maire et sa majorité sur ce sujet, comme sur d'autres, fassent enfin preuve de transparence et de concertation.

CEPAL

Palaiseau, le 12 avril 2024